



## Héritage de ma meilleure amie

-----  
Par Flo20262024

Bonjour

Ma meilleure amie est décédée en septembre 2024. J'ai récemment appris verbalement par la notaire en charge de sa succession (notaire qu'elle n'avait pas choisi) que je figurais sur son testament.

Mon amie souhaitait me laisser :

Sa voiture

Une vitrine

Ses bijoux auxquels elle était très attachée

Je n'ai pas eu accès à la partie du testament me concernant

La notaire m'a informée que les bijoux n'avaient pas été retrouvés au cours de l'inventaire....

Devant mes questions elle a sous-entendu que mon ami avait dû les vendre... or cette dernière m'avait confié les photos et les factures de certains de ses bijoux...

Je précise que je suis légataire particulière...

Le testament remonte à 2001.... or mon amie après le Covid m'avait parlé d'un autre testament... ça ne m'intéressait pas... je ne l'ai pas questionnée... c'était mon amie et cela me suffisait

Mais la notaire me semble... "légère"... je n'ai aucune confirmation écrite malgré mes demandes et elle considère que les bijoux ont été vendus..

Il aurait fallu que mon amie soit plus que rapide... jusqu'à juillet 2024 elle les avait... elle est entrée en clinique mi juillet 2024 pour hélas y mourir début septembre 2024...

Que dois-je faire ?

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Vous pouvez vous adresser à un autre notaire ... Mais l'existence des bijoux n'étant pas certaine, vous risquez d'avoir la même réponse.

Qu'ils aient été volés, donnés ou vendus, vous n'y pouvez rien.

D'autre part si elle a revu son testament, il est possible que les dispositions modifiées ne vous concernent plus.

Sachez aussi que vous devrez au fisc 60% de la valeur des biens reçus de cette amie.

-----  
Par Flo20242026

Désolée mais mon amie m'a remis photos et factures de ses bijoux. Est-il normal que je n'ai pas accès à la partie du testament me concernant ? Quand elle a refait son testament elle avait fait des dispositions plus sévères envers son fils... je trouve dingue qu'on ne respecte pas les volontés d'une défunte... et pas d'inquiétude sur le montant du legs, c'est plus de la valeur sentimentale... donc je ne dois rien ... toujours d'après la notaire mais je n'ai aucun écrit... est-ce normal cela ?

-----  
Par yapasdequoi

Même si vous avez les photos et factures, ceci ne prouve pas que ces bijoux font encore partie de la succession.  
Voyez si un autre notaire vous donnerait une autre réponse.